

**Province de Québec**  
**MRC de Charlevoix**  
**Municipalité de Saint Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil municipal de la Paroisse de Saint Urbain, tenue le lundi le 11 janvier 2010, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : Mme Claudette Simard, mairesse;  
Mme Jessica Bouchard;  
Mme Sandra Gilbert;  
Mme Denise Girard;  
Mme Lyne Tremblay;  
Monsieur Gaétan Boudreault;  
Monsieur Urbain Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Josée Des meules,  
directrice générale.

-----  
**RÉSOLUTION 2010-01-229**  
**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil de la Paroisse de Saint Urbain, tenue le lundi 11 janvier 2010 à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-01-230**  
**Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal tenue le lundi 7 décembre 2009**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Paroisse de Saint Urbain, tenue le lundi 7 décembre 2009, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-01-231**  
**Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal tenue le lundi 21 décembre 2009**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sandra Gilbert,  
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil de la Paroisse de Saint Urbain, tenue le lundi 21 décembre 2009, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-01-232**  
**Approbation des comptes pour le mois de décembre 2009**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par la conseillère Lyne Tremblay,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité de Saint Urbain pour le mois de décembre 2009, totalisant 513 134,80 \$ dont 11 014,02 \$ en salaire tel que détaillé à la liste ci-jointe.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

---

**RÉSOLUTION 2010-01-233**

**Résolution protocole de la cravate rose**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît le déficit démocratique au sein des instances décisionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal croit que c'est à l'avantage de tous et de toutes d'avoir des conseils municipaux représentatifs et égalitaires;

CONSIDÉRANT QUE la parité entre les femmes et les hommes engendre une gouvernance plus efficiente;

CONSIDÉRANT QUE sur sept (7) membres du conseil municipal de Saint-Urbain, cinq sont des femmes dont la mairesse;

CONSIDÉRANT QU'exceptionnellement les femmes sont en majorité sur le conseil municipal de Saint-Urbain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,  
ET APPUYÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Urbain s'engage à adopter des mesures concrètes afin de favoriser la parité au sein de nos instances décisionnelles;

QU'une représentation féminine au sein des différents comités de la municipalité soit encouragée à Saint-Urbain.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

---

**RÉSOLUTION 2010-01-234**

**Demande de remboursement de taxes pour la propriété du 45, rang Saint-Georges appartenant à monsieur Harris Tremblay et madame Suzanne Dufour.**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sandra Gilbert,  
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le Conseil refuse la demande de remboursement de taxes pour la résidence considérant que monsieur possédait déjà une propriété sur le territoire de la municipalité et qu'il ne s'agit pas d'une première résidence au sens du règlement.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

---

**RÉSOLUTION 2010-01-235**

**Demande de remboursement de taxes de monsieur Jérôme Lebreton pour la nouvelle résidence du 17, rue Simard au montant de 824,68 \$ pour 2009.**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denise Girard,  
ET APPUYÉ par la conseillère Lyne Tremblay,

QUE le Conseil accepte la demande de remboursement de taxes pour la résidence de monsieur Jérôme Lebreton pour l'acquisition d'une première résidence au 17, rue Simard au montant de 824,68 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-01-236**

**Demande de remboursement de taxes de monsieur Pascal Gravel et madame Suzie Bouchard pour l'acquisition d'une première résidence au 76 rang Saint-Jérôme au montant de 826,80 \$ pour 2009**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denise Girard,  
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le Conseil accepte la demande de remboursement de taxes pour la résidence de monsieur Pascal Gravel et madame Suzie Bouchard pour l'acquisition d'une première résidence au 76, Rang Saint-Jérôme au montant de 826,80 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-01-237**

**Demande de contribution pour une activité de financement « Quilles-O-thon DI-TED » qui se déroulera les 23 et 24 janvier 2010 au profit des jeunes de Charlevoix présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED)**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,  
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le Conseil verse une aide financière de 50 \$ au profit du « Quilles-O-thon DI-TED » qui se déroulera les 23 et 24 janvier 2010 au profit des jeunes de Charlevoix présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-01-238**

**Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la directrice générale Josée Des meules.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,  
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le Conseil autorise l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la directrice générale Josée Desmeules.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-01-239**

**Renouvellement du protocole d'entente pour le service de fourrière dans la municipalité pour l'année 2010**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Bouchard,  
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE le Conseil accepte le renouvellement du protocole d'entente entre la Municipalité de Saint-Urbain et la Société pour la

prévention de la Cruauté envers les animaux (SPCA) de Charlevoix pour le service de fourrière pour la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010.

QUE la conseillère Jessica Bouchard soit mandatée par le Conseil pour contacter l'organisme afin de s'informer des services inclus dans le contrat.

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale, soit et est autorisée à signer le protocole à intervenir.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-01-240**

**Mandat à la firme d'avocat Tremblay Bois Mignault Lemay pour les consultations juridiques « Service Première Ligne »**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par le conseiller Urbain Fortin,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de Service Première Ligne proposée le 6 janvier 2010 de l'étude légale de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour un montant forfaitaire annuel de 1 000 \$, plus déboursés et taxes. Ce contrat se renouvellera à chaque année à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-01-241**

**Responsable maison des jeunes et signataires des effets bancaires**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Fortin, ancien conseiller municipal doit transférer le dossier puisqu'il n'est plus conseiller municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,  
ET APPUYÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,

QUE le conseil municipal nomme comme responsables de la maison des jeunes mesdames Jessica Bouchard, Denise Girard et Sandra Gilbert en remplacement de monsieur Normand Fortin;

QUE monsieur Martin Gilbert, directeur adjoint de la municipalité, et madame Sandra Gilbert, conseillère, soient autorisés à signer les effets bancaires.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----  
**RÉSOLUTION 2010-01-242**

**Appui à la demande à la CPTAQ concernant le lot 319-P demandé par monsieur Pierre Laterrière, pour monsieur Jean-Roch Bouchard et conformité avec la réglementation municipale.**

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Pierre Laterrière, consultant, pour son client monsieur Jean-Roch Bouchard, concernant une demande auprès de la CPTAQ pour obtenir l'autorisation pour aliéner et utiliser à des fins non agricoles une superficie de 1 311 mètres carrés, cadastre de la Paroisse de Saint-Urbain en la municipalité de Saint-Urbain, le tout sur le 319-P dans le but d'installer une résidence en partie sur la zone non agricole et en partie sur la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale dont le règlement de zonage de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay  
ET RÉSOLU par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le Conseil municipal appuie la demande déposée à la CPTAQ concernant l'autorisation pour aliéner et utiliser à des fins non agricoles une superficie de 1 311 mètres carrés, cadastre de la Paroisse de Saint-Urbain en la municipalité de Saint-Urbain, le tout sur le 319-P dans le but d'installer une résidence en partie sur la zone non agricole et en partie sur la zone agricole.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

#### **RÉSOLUTION 2010-01-243**

#### **Appui au projet de la ligue de hockey extérieur à Saint-Urbain pour une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural volet Initiative Jeunesse**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain a octroyé un montant de 250 \$ aux deux équipes de Saint-Urbain faisant partie de la Ligue de hockey extérieur Charlevoix – Côte-de-Beaupré (LHECC) pour aider à défrayer les coûts pour l'achat de chandails;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique familiale et vise à développer le sentiment d'appartenance chez les jeunes hockeyeurs de la région de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet à des jeunes de jouer au hockey à des coûts abordables;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une organisation de parents bénévoles qui donnent du temps et de l'énergie pour permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est fier de pouvoir encourager la pratique du hockey extérieur dans sa municipalité parce que cela crée un effet d'entraînement chez les jeunes de cet âge à faire du sport et à développer le goût de jouer dehors;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le conseil municipal appuie la demande d'aide financière à la MRC dans le cadre du Volet jeunesse pour une somme de 250\$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

#### **RÉSOLUTION 2010-01-244**

#### **Nomination de monsieur Michel Fortin au sein du comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Fortin a signifié son intérêt à faire partie du Comité consultatif de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le Conseil municipal nomme monsieur Michel Fortin comme membre sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2010-01-245**

**Achat du module de télétransmission de la paie de PG système d'information**

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Populaire Desjardins oblige les clients à adhérer au système de transmission des dépôts de la paie de façon électronique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit acquérir le module de télétransmission de la paie de la compagnie PG Système d'information pour faire la télétransmission avec son logiciel de paie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,  
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le Conseil autorise l'achat du module de télétransmission de la paie au prix de 1 395 \$ plus taxes pour l'achat et de 215 \$ / année plus taxes pour le soutien et l'entretien annuel du module.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2010-01-246**

**Mandat au Groupe Qualitas pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le parc industriel**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire s'assurer que le sable amassé sur le terrain de la municipalité dans le parc industriel lors de la réalisation de la phase II est conforme aux normes BMQ afin de pouvoir l'utiliser lors des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout au printemps;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par la conseillère Lyne Tremblay,

QUE le Conseil accepte l'offre de service du Groupe Qualitas pour effectuer les tests sur le sable dans le parc industriel pour un montant ne dépassant pas 3 000 \$.

Que cette somme soit prise à même le budget 2010.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2010-01-247**

**Demande d'autorisation pour un permis de boisson pour le tournoi de hockey mousse à Saint-Urbain**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Raphaël Gilbert pour l'obtention d'un permis de boisson pour le tournoi de hockey mousse à Saint-Urbain;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,  
ET APPUYÉ par la conseillère Lyne Tremblay,

QUE le conseil municipal accepte de demander le permis de boisson pour la tenue d'un tournoi de hockey mousse à Saint-Urbain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**Période de questions réservées au public**

- Madame Claudette Simard, mairesse, demande à la population de faire preuve de vigilance et de respecter la réglementation municipale en ce qui a trait au transport de neige sur les voies publiques. Il est strictement

interdit d'envoyer la neige sur les voies publiques, cela peut causer des accidents graves. Des avis seront envoyés et des amendes seront appliquées pour ceux qui ne respectent pas la réglementation.

---

**RÉSOLUTION 2010-01-248**

**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin,  
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE l'assemblée soit levée à 20h14 P.M.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

---